AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2159
FR0004110310-FS0692

20 août 2021

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ESI GROUP

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 20 août 2021, la société Briarwood Chase Management LLC[1] (c/o Cogency Global Inc. 850 New Burton Road Suite 201, Dover, DE 19904, Delaware, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 août 2021, le seuil de 10% du capital de la société ESI GROUP et détenir 606 511 actions ESI GROUP représentant autant de droits de vote, soit 10,003% du capital et 7,30% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ESI GROUP sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 La société Briarwood Chase Management LLC déclare :

 « L'acquisition des titres de la société ESI GROUP par la société Briarwood Chase Management LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société ESI GROUP ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Briarwood Chase Management LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société ESI GROUP ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] Contrôlée par M. Aalap Mahadevia. La société Briarwood Chase Management LLC agit indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 063 092 actions représentant 8 306 590 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.